



Compte rendu de la séance du 6 Mai 2022

L'an 2022 et le 6 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, M. LACOUR Aurélien, M. BORGET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BORNAMBUC Michèle à M. LETHUILLIER Michel, M. GARCIA MORA Juan Carlos à M. BOUCHER Christian, Mme VAVASSEUR Sophie à M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme POTOT Clarisse à Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme BARROSO Corinne à Mme DELISLE Florence, Mme LOLLIVIER Céline à M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 13
- Procurations : 6
- Votants : 19

Date de la convocation : 02/05/2022

Date d'affichage : 02/05/2022

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATIF

1.1. AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE GERMAINVILLE - STÉ PRD -
2022/05/06-001

2. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. ADMINISTRATIF

1.1. AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE GERMAINVILLE - STÉ PRD

réf : 2022/05/06-001

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal avoir reçu l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique unique présentée par la société PRD (Percier Réalisation et Développement) du 28 mars au 28 avril 2022.

PRD est aménageur pour les collectivités locales, promoteur, investisseur pour les entreprises. PRD est un des acteurs majeurs de l'immobilier logistique. C'est une structure indépendante de tout groupe financier ou industriel.

L'avis d'enquête était à afficher en mairies de Germainville, Broué, **Chérisy** et Serville.

Les conseils municipaux des communes situées ci-dessus, ainsi que la Communauté de l'Agglomération du Pays de Dreux sont appelées à délibérer dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête.

La création de la ZAC des Merisiers à Germainville est la deuxième phase du développement d'un parc d'activités communautaire.

Une première ZAC a été créée le 12 juillet 2006 sur la commune de Chérisy. Celle-ci se nommait ZAC des Forts et constituait une extension des zones d'activités communales de Chérisy et de Sainte-Gemme Moronval.

La ZAC des Merisiers s'inscrit dans les objectifs de la Communauté de Communes de conforter l'appareil économique existant dans les communes appartenant aux "Villages du Drouais" et de créer de nouvelles zones d'activités pour développer l'activité économique. Cette ZAC est dans la continuité de la ZAC des Forts dont les objectifs sont :

- D'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communautaire et de permettre à celles déjà installées de s'agrandir
- De favoriser la venue d'entreprises diversifiées
- De favoriser la création d'emplois sur place
- De garantir les recettes fiscales de la communauté de Communes

Le nom présent dans l'arrêté préfectoral est "Actipôle 12" mais désormais le nom de la ZAC est ZAC des Merisiers.

Monsieur le Maire rappelle que cette zone avait été initiée par la Communauté de Commune des Villages du Drouais en 2006, dans le cadre du développement économique du territoire.

Aujourd'hui, c'est la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux qui a repris la compétence économique sur ce secteur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette enquête, sous réserve qu'il n'y ait pas de SEVESO seuil haut.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a contacté un prestataire qui relève les voiries des communes. Il est très intéressé, car certains de nos plans de voirie remontent au début du siècle dernier. Depuis ce temps, les plans de notre commune ne sont plus à jour. Ils ont évolués. En effet, plusieurs voiries ont été ajoutées depuis, comme par exemple les nouvelles voies dans la zone des Forts. Nous déclarons actuellement 11 kms de voiries. Il lui a été précisé que les parkings pouvaient être pris en compte pour l'estimation. La longueur de voirie nous permet d'avoir une dotation de l'Etat, donc cela serait intéressant de faire une mise à jour complète. Il propose aux conseillers de faire appel au prestataire « VOIRIE CONSEIL », pour l'élaboration d'un tableau de classement et d'un état général de la voirie communale revêtue (bande roulante), qui comprend l'analyse technique et la visite exhaustive des voies de la commune ainsi que la réalisation d'un tableau avec priorisation et définition des niveaux de service. Le tableau sera accompagné de vidéo (coût : 4 925,37 € HT).

Suite à une circulaire préfectorale, Monsieur le Maire signale que des conventions doivent être passées pour toutes les associations communales ou extérieures et utilisateurs ponctuels ou occasionnels qui utilisent un espace public (intérieur et/ou extérieur).

Le prochain conseil municipal aura lieu le Vendredi 03 juin 2022.

La séance est levée à 20 :15